

A Plus

Evolution 11

Fonds Commun de Placement dans l'Innovation



*Durée de blocage de 7 ans minimum pouvant aller jusqu'à 9 ans maximum sur décision de la société de gestion
(soit jusqu'au 30/06/2021)*



www.aplusfinance.com

A Plus Evolution 11

En Bref

A Plus Evolution 11 vise à financer des PME en phase d'amorçage et à les accompagner dans la période cruciale entre la validation du potentiel du projet et la génération de chiffre d'affaires.

Ce mode de financement intervient donc en amont dans le cycle de vie de l'entreprise et permet, pour l'investisseur, de capter au maximum la création de valeur en contrepartie du risque pris.

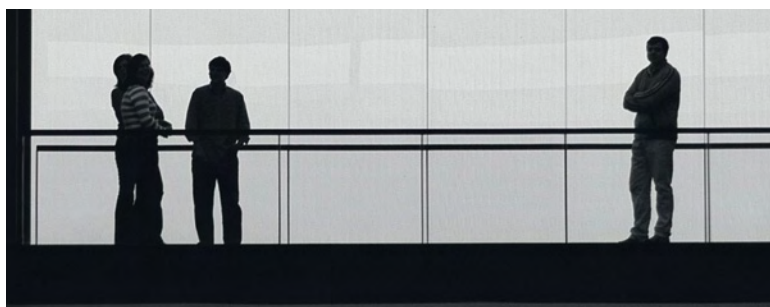
Le fonds interviendra lors de la création de l'entreprise ou du premier tour jouant ainsi le rôle de premier acteur institutionnel à participer au financement de l'entreprise.

L'équipe de gestion, dédiée au financement en amorçage, sera très fortement impliquée dans la stratégie opérationnelle des entreprises et mettra son expertise au service des managers.

Les entreprises seront sélectionnées sur la pertinence de leur business models, leur capacité de réaction face à l'innovation et leur très fort potentiel de croissance, uniquement dans les domaines d'expertise de notre équipe de gestion.

Financer et accompagner les entreprises en phase d'amorçage

En 2010, plus de 650 000 entreprises ont été créées en France, soit 7,2% de plus qu'en 2009 et 75% de plus qu'en 2008⁽¹⁾. Cette croissance s'explique notamment par la dynamique du secteur de l'internet au sens large (cloud computing⁽²⁾, logiciel,...) dont une des particularités tient à la grande simplification de la mise en entreprise de projets innovants. En effet, l'économie dématérialisée nécessite moins de fonds propres que la plupart des autres activités classiques. Au-delà de ce secteur, la dynamique de création d'entreprises ne se dément pas dans des activités comme les médias, les technologies industrielles ou l'environnement. A Plus Evolution 11 vise à couvrir un spectre large d'opportunités pour ne sélectionner que les plus pertinentes sur une durée d'investissement d'au moins 5 ans.



L'équipe de gestion dédiée jouera ainsi un rôle d'accompagnement auprès de ces entreprises et aidera les fondateurs à élaborer et faire évoluer leur modèle économique.

Nous attirons votre attention sur le fait que le fonds ne bénéficie d'aucune garantie en capital et qu'il présente un risque élevé de perte en capital. Par ailleurs, l'investissement dans des sociétés en phase d'amorçage présente un risque lié à la mise en œuvre d'une stratégie de croissance nouvelle, au développement d'un nouveau produit ou concept, ou à une tentative d'intégration d'un nouveau marché d'intervention.

La création de valeur sera liée à la capacité de l'équipe de gestion à identifier les dossiers les plus prometteurs.

(1) Insee, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

(2) Le cloud computing est une technologie qui permet à une entreprise ou un particulier de sauvegarder et stocker à distance dans un centre d'hébergement sécurisé d'importants volumes de données, on l'appelle aussi « informatique dans les nuages ».



Stratégie d'investissement

A Plus Evolution 11 investira principalement sur un nombre diversifié de TPE innovantes, dans des opérations de capital amorçage, ou dans le lancement de nouvelles activités, dites « d'amorçage », au sein de sociétés éligibles existantes. Ces prises de participations concerneront principalement les premiers tours d'investissement, dans la vie d'une entreprise innovante.

Les secteurs d'intervention couvriront notamment le e-business, les technologies de l'information, les médias, l'environnement ainsi que les technologies industrielles. Les secteurs des biotechnologies et les secteurs fortement cycliques ne seront qu'exceptionnellement étudiés.

Gestion de la poche libre

Le Fonds est géré de manière discrétionnaire, avec une politique active d'allocation d'actifs investis en valeurs internationales laissant une part prépondérante aux OPCVM actions.

Le fonds pourra également investir dans des fonds de sociétés de gestion plus jeunes développant des approches originales. L'objectif de ces investissements est de participer à la dynamique de ces gestions lorsqu'elles sont en phase de forte croissance.

L'objectif à long terme est de participer à la hausse des marchés actions à travers un univers d'investissement diversifié de manière géographique et sectorielle, et la possibilité pour le Fonds d'être investi de manière prépondérante dans des OPCVM de taux en cas de baisse des marchés. Pour assurer cette diversification, le Fonds est toujours investi dans plusieurs OPCVM (3 minimum).



Fiscalité

Bénéficiez d'économies d'impôts en contrepartie d'une durée de blocage de 7 ans minimum (soit jusqu'au 30/06/2019) qui peut aller jusqu'à 9 ans (soit jusqu'au 30/06/2021) en cas de mise en liquidation des fonds avant la fin de la 7ème année, sur décision de la société de gestion.

Vous bénéficiez d'un double avantage fiscal :

- Une réduction d'impôt de 22 % d'un montant maximum d'investissement de 12 000 euros pour un célibataire, 24 000 euros pour un couple
- Une exonération d'impôt sur les plus-values (hors prélèvements sociaux).

Nous attirons votre attention sur le fait que le fonds n'est pas un fonds à capital garanti et qu'il présente un risque élevé de perte en capital.

Qui sommes-nous ?

Créée en 1998, A Plus Finance est une société de gestion indépendante spécialisée dans le capital investissement et la multigestion. A ce titre, elle gère depuis plus de 10 ans des FCPI, des FIP et 3 fonds de fonds. A Plus Finance intervient dans tous les secteurs innovants, principalement dans les domaines des technologies de l'information, du e-commerce et du développement durable. L'équipe regroupe des financiers et des entrepreneurs qui apportent ainsi une vision croisée de la sélection et de la gestion avec toujours comme objectif la création de performance pour le client. Depuis 2008, A Plus Finance a aussi créé une activité de financement du cinéma via des SOFICA avec une équipe dédiée et a lancé en 2010 le développement d'OPCI à destination des institutionnels.

Forte d'une équipe de 20 personnes, A Plus Finance gère aujourd'hui plus de 350 millions d'actifs.

Forme juridique : A Plus Evolution 11 est un Fonds Commun de Placement dans l'Innovation

Dépositaire : BNP PARIBAS Securities Services

Gestionnaire : A Plus Finance est une société de gestion indépendante agréée par l'Autorité des marchés financiers (l'AMF) pour la gestion de Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI).

Caractéristiques :

Montant de la part : 100 euros
Souscription minimum : 1 000 euros
Souscription ouverte jusqu'au : 30/06/2012
Droits d'entrée : 5 % maximum
Frais de gestion : cf. tableau ci-dessous
Durée de blocage des rachats : 7 à 9 ans
Code ISIN : FR0011080308

Frais

Compte tenu des frais de souscriptions, la totalité des frais pourrait dépasser 10% lors du 1^{er} exercice comptable.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPI, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements. Le Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :

- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fonds,
- et le montant maximal des souscriptions initiales totales (incluant les droits d'entrée) susceptibles d'être acquittés par le souscripteur.

Ce tableau présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions, entre gestionnaire et distributeur, de ce TFAM.

| Catégorie agrégée de frais | Taux de frais annuels moyens (TFAM) maximum | |
|--|---|--------------------------------|
| | TFAM gestionnaire et distributeur maximum | Dont TFAM distributeur maximum |
| Droits d'entrée et de sortie | 0.6% | 0.6% |
| Frais récurrents de gestion et de fonctionnement | 3.5% | 1.75 |
| Frais de constitution | 0.13% | N/A |
| Frais de fonctionnement non-récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations | 0.5% | N/A |
| Frais de gestion indirects ⁽¹⁾ | 0.02% | N/A |
| Total | 4.7% (TMFAM_GD) | 2.3% (TMFAM_D) |

(1) Conformément à l'arrêté du 1^{er} août 2011, nous avons exclu du calcul du TFAM les frais de gestion indirects liés aux investissements dans des parts d'autres organismes de placement collectif en valeurs mobilières ou fonds d'investissement.

Lorsque le Fonds sera mis en liquidation, les frais récurrents de gestion et de fonctionnement seront amplement réduits, puisqu'ils ne couvriront plus que les honoraires du Commissaire aux Comptes, la rémunération du dépositaire et la rémunération du délégué administratif et comptable.

AVERTISSEMENT : L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 7 années à compter de la fin de la période de souscription (soit jusqu'au 30 juin 2019), sauf cas de déblocages anticipés prévus dans le règlement. La durée de blocage peut aller jusqu'à 9 ans (soit jusqu'au 30 juin 2021), en cas de mise en liquidation du fonds avant la fin de la 7^{ème} année.

Le fonds commun de placement dans l'innovation, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement dans l'innovation décrits à la rubrique « profil de risque » du DICI.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Date d'agrément AMF : 19/08/2011



A Plus Finance
Société de gestion indépendante

8 rue Bellini - 75116 Paris -Tél. : 01 40 08 03 40

www.aplusfinance.com